

DEC180232INP

Décision portant création et composition du Comité d'Orientation et de Surveillance (COS) de l'Unité propre de service n° 2000 intitulée Centre National de Compétences en Nanosciences (C'Nano)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°31/90 du 9 février 1990 modifiée relative au fonctionnement des Comités d'Orientation et de surveillance des Unités Propres de Service ;

Vu la décision DEC171250INP du 24 mai 2017 modifiée portant création de l'Unité Propre de Service UPS2000 intitulée Centre National de Compétences en Nanosciences (C'Nano) ;

Vu la décision DEC18124DR02 du 29 mars 2018 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité propre de service UPS2000 intitulée Centre National de Compétences en Nanosciences (C'Nano) ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} - Il est créé un comité d'orientation et de surveillance au sein de l'Unité Propre de Service n° 2000 intitulée Centre National de Compétences en Nanosciences (C'Nano).

Art. 2. - Le comité d'orientation et de surveillance est composé comme suit :

1. Deux membres de droit :

- La Directrice de l'Institut de Physique, ou son représentant,
- La Déléguée régionale Paris B (DR2), ou son représentant.

2. Quatre membres nommés par le Président – directeur général :

En qualité de représentant des utilisateurs de l'unité de service :

- M. Laurent Nicolas, directeur adjoint scientifique à l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes (INSIS) du CNRS,
- M. Alexandre Legris, directeur adjoint scientifique à l'Institut de Chimie (INC) du CNRS,
- M. Bertrand Meyer, vice-doyen recherche à la faculté des sciences et ingénierie de Sorbonne Universités.

En qualité de personnalités extérieures :

- Mme Florence Babonneau, directrice du laboratoire de chimie de la matière condensée de Paris (LCMCP - UMR 7574) ;
- 3. Membre représentant les sections concernées du Comité national de la recherche scientifique :
- Mme Isabelle Berbezier, présidente de la section 3 du comité national.
- 4. La Directrice de l'UPS2000, Madame Corinne Chaneac et la coordinatrice de cette même unité, Madame Julie Carimalo.

Art. 3. – Bruno Chaudret, directeur du laboratoire de physique et chimie des nano-objets (LPCNO – UMR5215), est nommé président du comité d'orientation et de surveillance pour la durée de l'unité. Son mandat peut être renouvelé une fois.

Art. 4. - Le président du comité d'orientation et de surveillance peut inviter à assister aux séances, avec voix consultative, toute personne dont il juge la présence utile.

Art. 5. - Le comité d'orientation et de surveillance exerce les compétences fixées à l'article 2 de la décision n°31/90 du 9 février 1990 susvisée. Son fonctionnement est régi par les dispositions prévues par la décision n°31/90 du 9 février 1990 susvisée.

Art. 6. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 juillet 2018

Le Président-directeur général
Antoine Petit